

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur du Règlement numéro 1186-2**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 20 janvier 2020, le Règlement numéro 1186-2 modifiant le Règlement numéro 1113 créant une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la ville pour pourvoir aux dépenses entourant l'approvisionnement, le traitement et la distribution de l'eau potable de manière à modifier la durée de la réserve.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée.

QUE le règlement numéro 1186-2 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt et unième jour du mois de février deux mille vingt.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,



M<sup>e</sup> Karine Simard, avocate